

## Ouverture des centres routiers ? Monsieur le Ministre encore un effort !



La semaine dernière, nous dénoncions l'indifférence des pouvoirs publics à l'égard des conducteurs routiers placés, dans l'impossibilité de bénéficier, sur leurs trajets professionnels, d'un endroit pour manger, se laver, se reposer... En haut lieu, on n'y a pas pensé ! Les protestations véhémentes de l'ensemble des syndicats de salariés et des organisations professionnelles du secteur, ont conduit l'État à réviser son positionnement durant cette fin de semaine. On attend encore, à l'heure où nous écrivons, la liste exhaustive des 250 centres et relais routiers qui ont reçu par un arrêté préfectoral l'autorisation d'ouvrir en accueillant uniquement les conducteurs routiers munis d'une carte professionnelle.

Mais malgré cela, malgré cette énergie déployée, nous ne pouvons accepter cette demie mesure qui est obtenue ! Les conducteurs peuvent s'arrêter uniquement le soir, pour une période comprise entre 18h à 10h le lendemain. Et avant ? Dans la journée ? Les professionnels ne pourront donc pas avoir accès à un repas chaud, ou bénéficier de sanitaire ou encore d'un lieu de repos et/ou de détente. Si l'OTRE se félicite de l'accessibilité très limitée à certains centres et relais routiers (250 sur l'ensemble du territoire !) le soir et la nuit, elle ne peut se satisfaire de cette demie mesure.

**L'OTRE, tout comme les autres organisations professionnelles et les organisations syndicales, demande instamment que tous les centres et relais routiers soient ouverts non seulement le soir mais également en journée pour tous les professionnels de la route qui assurent la vie de la nation, alors même que des arrêtés de levée d'interdiction de rouler ont été publiés.**

Comment imposer aux routiers de travailler davantage encore alors même qu'ils n'auraient aucune possibilité de bénéficier d'un lieu pour se restaurer, se laver, dormir, avant 18h ?

Cette mesure réservée aux seuls professionnels sur présentation de leur CQC ne serait que cohérence dans l'ensemble de celles qui ont été déjà prises.

Comme le souligne *Contexte* dans sa livraison du 9 novembre 2020, à Paris, à Bruxelles, comme dans toute l'Union européenne, les mesures d'urgence ont fusé depuis mi-mars, pour garantir la circulation des marchandises, les droits des passagers et soutenir le secteur du transport routier en crise, tout en luttant contre la propagation du virus. Rien dans une mesure élargie à l'ensemble de la journée ne contredirait les règles sanitaires qui s'imposent actuellement et qui sont respectées par l'ensemble des professionnels du transport routier.

Nombre de textes législatifs et réglementaires d'urgence et diverses recommandations ont été adoptés. C'est le cas du [décret 2020- 1262 du 16 octobre 2020](#) listant les dispositions à prendre dans les différents secteurs du transport qui poursuivent leurs activités pendant la période de confinement ; le cas encore des mesures prises par le ministère de l'Intérieur et celui des

Transports qui ont publié un [arrêté le 6 novembre 2020 levant l'interdiction de circulation de certains types de véhicules de transport de marchandises du mardi 10 novembre 2020 à 16h au mercredi 11 novembre 2020 à 24h](#).

Bref, la mobilisation de tout l'appareil d'État national et des administrations européennes est quasi exclusivement tournée vers la gestion de cette crise sanitaire. Les plus pessimistes allèguent qu'elle va durer. Longtemps. Voire qu'elle sera permanente, pour ne pas dire éternelle... Sans être naïfs ou particulièrement pessimistes à l'extrême, sans doute faut-il croire au génie humain, à cette capacité de l'humanité à relever les défis, y compris mortels, qu'elle affronte.

Mais en attendant ? Peut-on imaginer que pour assurer leur métier, le service qu'ils rendent à la nation, à tous les hommes et les femmes de ce pays, y compris pendant des jours fériés, des conditions de travail dignes ne soient pas garanties à celles et ceux qui sont derrière leur volant pendant toute leur journée ?

Encore une fois, nous notons le premier pas accompli par le gouvernement dans la réouverture des centres et relais routiers. Mais avouons tout de même que c'était un minimum car il est consternant d'avoir été contraint de rappeler cette nécessité omise à l'origine du confinement !

**Monsieur le Ministre, encore un effort !**

**Philippe BONNEAU**